

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTABOT DU 4 SEPTEMBRE 2024**

Présents : Jean-Patrick AUDOUX, Régis BESSIN, Thierry GENDRIN, Michel GRENTE, Anthony HINARD, Céline LEBOUVIER, Gérard LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER, Vincent LEFEVRE, Joël POISSON.

Absente excusée : Brigitte VIBERT

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Michel GRENTE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte-rendu du 29 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

FRR : FRANCE RURALITES REVITALISATION AU 1^{ER} JUILLET 2024

Les entreprises qui s'implanteront dans les zones France Ruralités Revitalisation dont fait partie Villedieu Intercom pourront bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux : exonération d'imposition sur les bénéfices, de CFE ou taxe foncière sur les propriétés bâties, exonération sur certaines cotisations patronales à partir du 1^{er} juillet 2024.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023 DE VILLEDIEU INTERCOM (04-01-2024)

Mr le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2023 de Villedieu Intercom.

Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Villedieu Intercom
- Décide de transmettre aux services préfectoraux et à Villedieu Intercom la présente délibération.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS 2023 DE VILLEDIEU INTERCOM (04-02-2024)

Mr le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2023 de Villedieu Intercom.

Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site internet de Villedieu Intercom.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2023 de Villedieu Intercom
- Décide de transmettre aux services préfectoraux et à Villedieu Intercom la présente délibération.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES (04-03-2024)

Sur proposition de Mme Lainé Fanny, contrôleur principal des finances publiques par mail en date du 14 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, et à l'unanimité :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de location de la salle des fêtes :
 - N° 86 de l'exercice 2022 pour 90.00 €
 - N°103 de l'exercice 2023 pour 90.00 €
 - N°109 de l'exercice 2023 pour 124.00 €
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 304.00 €.
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

TRAVAUX AU LOGEMENT DU 9 ROUTE DU BOIS GILBERT

Des devis ont été demandés à l'entreprise Artinov pour le logement situé au 9 Route du Bois Gilbert pour des travaux au niveau de la toiture de la maison, la toiture du préau, l'isolation d'une chambre et le changement de la fenêtre des toilettes. Le premier devis pour l'isolation et le changement de fenêtre s'élève à 3 795.96 € TTC et le deuxième pour le reste est d'un montant de 6 899.22 € TTC. Les devis ont été signés et envoyés au mois de juillet. Thierry Gendrin regrette qu'un devis pour un remaniage de la toiture n'ait pas été demandé au vu de l'état de celle-ci.

DOSSIER EGLISE

Une personne du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) est venu voir l'église pour faire un compte-rendu sur son état. Le principal problème est l'eau avec des infiltrations que ce soit dans la toiture ou bien dans les murs. La charpente compte des dégradations dues au temps. Anthony Hinard fait remarquer qu'il y a sans doute des problèmes au niveau des canalisations et des regards d'où infiltration dans les murs. Il est demandé de connaître le coût d'un travail d'accompagnement avec le CAUE.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Les travaux de désamiantage de la toiture commencent le lundi 9 septembre et s'en suivra la couverture. Anthony Hinard regrette qu'un local n'ait pas été prévu pour le stockage des tables et des chaises. Il demande si le contrat d'électricité actuel de 36 Kwatt sera

suffisant. Le Maire répond que tout sera fait pour qu'il le soit car un changement de contrat est trop onéreux.

QUESTIONS DIVERSES

- Anthony Hinard demande ce qu'il advient de l'achat du champ pour un parking à la salle des fêtes. Le maire a envoyé un courrier en recommandé au locataire de la parcelle en juillet et est toujours en attente de réponse.
- Michel Grente signale qu'un arbre, sur le talus du parking de la salle des fêtes, est mort.
- Thierry Gendrin demande une subvention exceptionnelle pour la Société de Chasse. La salle des fêtes de Montabot étant en travaux, l'association est obligée de louer une salle dans une commune voisine pour le repas annuel. Cela aura un impact sur le bénéfice de la soirée puisque la commune fait bénéficier les associations de la commune d'une location gratuite par an.
- Suite aux intempéries, des trous se forment dans les routes. Une solution pourrait être d'y mettre du béton. Le chemin des Crêtes se dégrade fortement dû aux pluies.
- Le Maire informe que le contrat de Blandine Potey ne pourra pas être renouveler en octobre en raison de risque juridique en cas d'accident du travail d'un agent âgé de plus de 70 ans.
- Vincent Lefèvre demande ce qu'il advient des chemins non entretenus par Villedieu Intercom. Le Maire répond que l'entreprise Folliot va passer avec un matériel adapté à ce type de chemin.